

**CONVENTION PORTANT SUR L'ORGANISATION ET LE FINANCEMENT
DU REPAS DU CHALLENGE BATIGERE**

Entre les soussignés,

Monsieur Sébastien TILIGNAC, Directeur Général Délégué de BATIGERE, sis 12, rue des Carmes,
54000 NANCY,

Monsieur Michel BREUILLE, Maire, dûment habilité à signer la présente convention, en vertu de la
délibération du Conseil Municipal d'Essey-lès-Nancy du 30 mai 2023,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Il est établi entre les deux parties une convention de partenariat dont le but est
l'organisation financière du challenge de basket BATIGERE qui s'est déroulé le 21
avril 2023 sur le terrain multisport de Mouzimpré.

Article 2 : La municipalité a acheté les produits nécessaires à la confection et la distribution
des repas du 21 avril 2023 à midi.

Article 3 : Le Service Jeunesse de la municipalité a confectionné les repas de type grillade,
avec une salade, une boisson et une pâtisserie. Ces repas seront remis à tous les
participants à l'heure du déjeuner en échange de tickets. On entend par
participants, l'ensemble des jeunes ayant participé aux animations du matin, des
éducateurs sportifs et animateurs, des membres du Pôle Jeunesse, de l'organisation
du Challenge BATIGERE, ou des invités qui ont été identifiés par l'organisateur.

Article 4 : BATIGERE s'engage à rembourser à la ville d'Essey-lès-Nancy le coût des repas
offerts aux participants.

Article 5 : La ville d'Essey-lès-Nancy réalisera une opération financière équilibrée.

Fait à Essey-lès-Nancy, le 31 mai 2023

Pour accord

Le Maire

Le Directeur Général Délégué BATIGERE

Michel BREUILLE

Sébastien TILIGNAC